

Responsabilité Civile Marketing & Communication

OBJET

- Un contrat destiné à un très large éventail d'activités professionnelles
- Protection Juridique incluse

CIBLE

- **Métiers du marketing et de la communication tels que :**
- Agence de communication et de publicité
- Conception de contenus multimédia à des fins publicitaires
- Etudes de marché, sondages
- Conseils en communication
- Relations publiques
- Promotions des marques ou des ventes
- Marketing digital
- Conception/réalisations graphiques
- Agence événementielle

GARANTIES

Le contrat RC Pro couvre toutes les réclamations non pénales déposées à l'encontre de l'entreprise pour :

- Fautes professionnelles, erreurs ou omissions
- Dénigrement
- Non-conformité à la commande
- Atteinte à la vie privée
- Concurrence déloyale
- Divulgence d'informations confidentielles
- Retards accidentels dans la prestation
- Perte ou destruction de données
- Infraction copyright
- Diffamation
- Publicité comparative illicite
- Fourniture de produits défectueux

En option :

- RC Employeur
- RC Exploitation